



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212000046-20200720-2020_179-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/07/2020
Affichage : 30/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du lundi 20 juillet 2020
Délibération N° 2020/179
Programmation cinématographique - Saison 2020 2021 -
Théâtre municipal Espace Diamant

I- LE CONTEXTE

Depuis l'obtention de l'agrément CNC et l'installation d'un équipement numérique, la programmation cinématographique de l'Espace Diamant a pour mission l'éducation cinéphile par la formation du regard au langage cinématographique en direction de tous les publics.

La Ville d'Ajaccio a inscrit notamment les Arts visuels comme une priorité en participant à l'enrichissement de l'offre cinématographique.

Ainsi, la Direction de la Culture propose toute l'année une programmation cinématographique qui s'adresse à tous les publics en présentant des œuvres riches et variées qui donnent à voir le cinéma d'hier et d'aujourd'hui en version originale et une tarification très accessible.

Des soirées thématiques suivies d'un échange avec des réalisateurs indépendants, des acteurs ou des producteurs seront également proposées au public.

Enfin, la programmation cinématographique s'inscrit dans le cadre de dispositifs nationaux par le biais de partenariats institutionnels (éducation nationale, Direction départementale de la protection judiciaire de la Jeunesse et la Cinémathèque de Corse).

Cette année, en raison d'un contexte sanitaire exceptionnel, le cinéma Le Laetitia ne sera pas en mesure d'accueillir les festivals de cinéma comme convenu.

Ceux programmés tôt dans la saison seront maintenus à l'Espace Diamant dans le cadre d'un accueil gracieux. Ces accueils constituent une subvention en nature pour ces associations.

II- LA PROGRAMMATION

Pour la saison 2020-2021, la programmation cinématographique municipale de l'Espace Diamant sera répartie de la façon suivante :

➤ LA PROGRAMMATION MUNICIPALE

- **Des films d'art et d'essai**

Une programmation municipale hebdomadaire régulière **de films de type Art et Essai ou d'auteurs**, Les vendredis et samedis lorsque le calendrier de l'Espace Diamant le permet.

- **Des films du patrimoine**

Dans le cadre de ce programme cinématographique 2020/2021, le grand public est invité à la **découverte ou redécouverte d'œuvres cinématographiques de fictions, documentaires, films d'animation, film du patrimoine, ou courts métrages exclusivement en Version Originale.**

Les œuvres proposées qui présentent d'incontestables qualités avec un caractère de recherche ou de nouveauté, s'adressent également à tous les publics grâce à une tarification adaptée.

- **Des courts métrages**

Dans ce cadre également, **des séances régulières dites « du court au long »** sont proposées au public : certains films de fiction seront précédés d'un court métrage, afin de sensibiliser aux formes courtes pour aller plus loin dans la découverte d'un réalisateur.

- **Des soirées thématiques**

Des soirées transversales mêlant projection cinéma, intervention de professionnels et moment de partage autour d'une programmation cinéma sont également régulièrement proposées au public

- ✓ **Carte blanche à Barbara Carlotti**

A l'occasion de la sortie de son court métrage et de son nouvel album, la direction de la culture confie une carte blanche à l'artiste Barbara Carlotti **le vendredi 16 octobre 2020** à l'Espace Diamant, pour une soirée organisée autour de la projection de films ainsi qu'un showcase.

- ✓ En résonance avec la programmation en spectacle vivant pour la saison culturelle 2020/2021, la direction de la culture propose **le mercredi 28 avril la projection de films et documentaires consacrés à la vie et l'œuvre de Léonard de Vinci**. Cette programmation faisant suite à la diffusion du spectacle jeune public, le mardi 27 avril, *sur les pas de Léonard*.

- **Des cinés gouters**

S'adressant à tous les publics, le programme 2020/2021 invite également les enfants accompagnés de leurs parents à partager des moments privilégiés, notamment à l'occasion **d'un ciné-goûter durant la période des fêtes de fin d'année**.

➤ **LES PARTENARIATS**

- **Les dispositifs d'éducation à l'image**

Les dispositifs « Ecole et cinéma », « Collège et cinéma » et « Lycée au cinéma » sont pérennisés. Ces opérations, proposées au plan national par le CNC, sont organisées dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale, la Collectivité de Corse par l'intermédiaire d'un coordonnateur régional et la Ville d'Ajaccio. Elles permettent d'accueillir régulièrement les élèves ainsi que leurs enseignants dans le cadre du temps scolaire.

En direction des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées, ces dispositifs nationaux contribuent à la formation du regard et permettent de donner des outils pour pouvoir décrypter et mieux appréhender les images et les messages qu'elles véhiculent.

Nombre de jour école et cinéma de novembre 2020 à juin 2021 : 10 jours et demi – soit 3.5 jours par trimestre*

Nombre de jour collège & cinéma et Lycée au cinéma de novembre 2020 à juin 2021 : 3 jours pour le dispositif collège et lycée cinéma – soit 1 jour par trimestre*

***Les dates seront à préciser**

- **L'opération « Des Cinés la vie »**

Mise en place en 2006, « Des cinés, la vie ! » est une opération destinée à sensibiliser à l'image les jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Pendant plusieurs mois, les jeunes, accompagnés par leurs éducateurs et des professionnels du cinéma, voient une sélection de films et en débattent. Chaque jeune vote ensuite pour le film qu'il

a préféré. Ces votes donnent lieu à l'attribution du prix « Des cinés, la vie ! ». Les jeunes remettent le prix au réalisateur du film plébiscité au cours d'une journée à la Cinémathèque française.

En partenariat avec la Direction départementale de la protection judiciaire de la Jeunesse, la direction de la culture met à disposition gracieusement la salle de projection de l'Espace Diamant en janvier 2021, pour la projection de courts métrages dans le cadre de « Des cinés la vie » le Samedi 09 janvier 2021.

- **La Cinémathèque de Corse**

En partenariat avec la Collectivité de Corse et notamment avec la Cinémathèque de Corse en tant que mémoire audiovisuelle de la Corse, la Direction de la Culture propose de s'associer à cette structure de manière plus régulière afin de proposer des œuvres incontournables tant dans la création que la diffusion des œuvres corses relevant du patrimoine ou à caractères insulaires et d'accueillir des invités auteurs, réalisateurs ou spécialiste.

Ce partenariat permettra d'enrichir la programmation et de donner un éclairage spécifique avec des invités spécialistes de chaque œuvre.

Il est prévu notamment le 15 janvier 2021 un hommage à Henri Tomasi, dans le cadre du cinquantenaire de sa mort et le 120eme anniversaire de sa naissance avec pour thème « *Henri Tomasi et le cinéma* ».

Cette journée sera en effet consacrée à deux conférences et à la projection de deux films et d'un court métrage :

- Un documentaire de Paul Rognoni, « Henri Tomasi, un idéal universel »
- Le film emblématique, « L'île de lumière » réalisé par Georges Drouet
- Un docu-fiction de 12 mn intitulé « Henri Tomasi, a Corsica ind'è u core » sur la vie et l'œuvre du compositeur, réalisé par les élèves de 4^{ème} bilingue à Biguglia.

A noter que cette programmation pourra évoluer sur proposition de la Cinémathèque de Corse.

Par ailleurs et hors les murs, la Ville pourra éventuellement faire appel à la Cinémathèque itinérante pour organiser des projections en plein air, dans différents lieux de la ville et notamment au sein des différents quartiers pour la diffusion d'une sélection d'œuvres représentatives durant les fêtes de fin d'année et ou durant la saison estivale ou à l'occasion d'évènements spécifiques.

- **Des soirées thématiques :**

En partenariat avec les médiathèques, les Maisons de quartiers où encore la Direction de la Réussite Educative, dans le cadre d'évènements qui participeraient à la valorisation du patrimoine et à l'élargissement des publics.

En partenariat avec le Festival Arte Mare, le rendez-vous des Cinéastes du Sud; pour une reprise de la sélection 2020 du festival du film méditerranéen (Une carte blanche sera donnée à l'association pour des films en Avant-première nationale et une soirée consacrée à de jeunes réalisateurs corses, en présence d'invités les 6 et 7 novembre 2020 à l'Espace Diamant.

En partenariat avec des producteurs et réalisateurs indépendants : Pour des séances ponctuelles de films courts, longs métrages ou documentaires, réalisés par des auteurs indépendants.

En raison du contexte sanitaire exceptionnel, Le cinéma le Laetitia n'est pas en mesure d'accueillir, En 2020, les festivals de cinéma comme prévu.

Afin de garantir l'accès à une offre cinématographique diversifiée au public ajaccien, la direction de la culture maintient pour cette saison l'accueil, à titre gracieux, des manifestations organisées par des partenaires associatifs pour des festivals selon le planning prévisionnel ci-dessous :

- Association *Sirocco* (rencontres du cinéma arabe) – le dimanche 11 octobre 2020
- Festival *Corsica.Doc* (festival du film documentaire) – le dimanche 18 octobre 2020
- Association du *cinéma du Maghreb* – le mercredi 18 novembre 2020
- Festival *Under my screen* (festival du film britannique) - du lundi 30 novembre au jeudi 03 décembre 2020
- Association *Latinità* (festival du film espagnol) – du vendredi 12 au mercredi 17 mars 2021
- Association *Kalincha Machja* – Date à déterminer

Nombre de jours de **mise à disposition** de l'espace diamant à **titre gracieux** pour les festivals de cinéma : **13 jours**
Soit un montant global de subvention en nature de **11 375€**

A noter que ce programme est non exhaustif et pourra évoluer, sur proposition de l'autorité municipale, en fonction des crédits disponibles.

III- LE BUDGET

Le budget de la programmation cinéma pour l'exercice 2020 avait fait l'objet d'une délibération n°2019/279 du 25 novembre 2019 estimant les dépenses à 15 000 €. Compte de la crise sanitaire qui n'a pas permis de réaliser la programmation telle que prévu initialement, ce budget a été revu à hauteur de 7 500 €.

Le budget de la programmation cinéma pour l'année 2021, est estimé à 15 000 €.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits au Budget 2020 et 2021, Fonction 33, Chapitre 11, Articles 6232 et 637

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER

La programmation cinématographique 2020/2021 de l'Espace Diamant et le budget prévisionnel relatif à cette programmation.

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cette programmation.

Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions en vue de la réalisation de cette programmation.

DE DIRE QUE

Les crédits seront prévus aux budgets 2020 et 2021 Chapitre 11, Fonction 33, Articles 6232 et Article 637.

Les recettes afférentes seront inscrites aux Budgets 2020 et 2021, Chapitre 70, Fonction 33, Article 7062.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020,
Considérant qu'il convient de définir la programmation cinématographique 2020/2021 de l'Espace Diamant

ADOpte

La programmation cinématographique 2020/2021 de l'Espace Diamant et le budget prévisionnel relatif à cette programmation.

Autorise

Monsieur le Maire à engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation.

Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions en vue de la réalisation de cette programmation.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront inscrits aux Budgets 2020 et 2021, Fonction 33, Chapitre 11, Articles 6232 et 637.

Que les recettes afférentes seront inscrites au Budget 2020 et 2021, Chapitre 70, Article 7062.

Que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)


POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI